

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de PLOUÉDERN

3 mars 2014

L'an deux mille quatorze, le trois mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUÉDERN, dûment convoqué le 26 février 2014, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques REFLOCH, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 21 - présents : 14 - votants : 15

Présents : MM et Mmes : Refloch, Goalec, Merdy, Tourbot, Corre, Marrec, Péron, Castrec, Marec-Prigent, Avetand, Gallou, Hernot, Maubian, Yvinec

Absents et excusés : Mmes L'Errol, Prigent, MM Quédec (pouvoir à M. Goalec), Abiven, Berrabah, Guillou, Soulié

Secrétaire de séance : Mme MERDY Marie Thérèse

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du conseil municipal du 16 décembre 2013
2. Compte de gestion 2013
3. Compte administratif 2013
4. Affectation des résultats 2013
5. Budget primitif 2014
6. Répartition des subventions
7. SDEF : effacement des réseaux
8. Contrat des espaces verts
9. Contrat de dératisation
10. Questions diverses

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2013

Le procès-verbal du conseil municipal du 16 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2013 : COMMUNE

M. Bernard GOALEC, Adjoint aux Finances, rappelle à l'assemblée qu'un compte de gestion est établi par budget par le Trésorier dans les 6 mois de la clôture de l'exercice. Ce compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Considérant que le compte de gestion de l'année 2013 de la Trésorerie concorde avec le compte administratif de 2013 de la commune,

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Approuve le compte de gestion de la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2013

M. Bernard GOALEC, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée le compte administratif 2013.

En section de fonctionnement, les dépenses étant de 1.770.390,93 € et les recettes de 2.279.621,88 €, il en résulte un excédent de fonctionnement de 509.230,95 €.

La section d'investissement présente des dépenses d'un montant de 880.327,28 € et des recettes de 671.269,01 € d'où un besoin de financement de 209.058,27 €.

Après que M. le Maire soit sorti de la salle, LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2013.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2013 : COMMUNE

M. Bernard GOALEC, Adjoint aux Finances, propose à l'assemblée l'affectation de résultats suivante :

Pour le budget commune :

Afin de financer les investissements 2014, l'excédent de fonctionnement de 2013, d'un montant de 509.230,95 €, sera affecté à la section d'investissement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise cette affectation de résultat.

VOTE DES TAUX 2014 : FISCALITÉ LOCALE

M. Bernard GOALEC, Adjoint aux Finances, précise que, pour l'année 2014, après étude en commission Finances, il a été décidé de maintenir les taux de 2013.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. GOALEC, par vote à l'unanimité,

Décide de maintenir les taux d'imposition 2013 pour 2014, à savoir :

	<u>Taux</u>
Taxe d'habitation	10,55 %
Taxe Foncière sur les propriétés bâties	12,05 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	31,85 %

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2014 : COMMUNE

M. Bernard GOALEC, Adjoint aux Finances, présente à l'assemblée les propositions du budget préparées par les différentes commissions et validées par la commission « Finances ».

Le budget primitif 2014 s'équilibre en recettes et en dépenses à 2.031.263 € pour la section de fonctionnement et à 1.136.386,95 € pour la section d'investissement.

L'élaboration de ce budget repose :

- ✓ Sur la maîtrise des charges de fonctionnement courantes,
- ✓ Sur une stabilité de la fiscalité qui maintiennent des taux peu élevés

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Adopte le budget primitif 2014.

RÉPARTITION DES SUBVENTIONS 2014

Mme Christine CORRE, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée les règles d'attribution des subventions :

- Les associations sportives avec compétition 230 € et un complément de 25 € par jeune et 3 € par adulte.
- les associations sportives sans compétition bénéficient d'une base de 230 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- les associations culturelles (jeunes et anciens) bénéficient d'une base de 200 € et d'un complément de 15,50 € par jeune et de 1,55 € par adulte
- le Comité des Fêtes et le Comité de Jumelage et les Etoiles de Plouédern se verront attribuer un forfait de 1.500€
- les autres associations bénéficient d'une subvention de 200 €
- pour les associations sportives extérieures à Plouédern, il leur sera attribué une subvention de 15,50€ par jeune et de 1,55 € par adulte, avec une subvention minimale de 15 €
- pour les associations caritatives, le forfait est de 150 €
- enfin pour les subventions « anniversaire », un forfait de 150 € sera attribué, sur demande de l'association, pour les multiples de 10 uniquement

ASSOCIATIONS	FORFAIT	MONTANT ADHERENTS	TOTAL
<u>ASSOCIATIONS DE PLOUEDERN</u>			
<u>SPORTIF COMPETITION</u>			
Etoile St Edern	230	2.346,00	2.576
Amicale cyclotouriste	230	630,00	860
Tennis club	380	2.170,00	2.550
(30 ans subvention exceptionnelle 150 €)			
Stérédern GRS	230	1.992,00	2.222
Club des archers	230	332,00	562
Plouédern Volley	230	143,00	373
<u>SPORTIF SANS COMPETITION</u>			
SMA	200	144,15	345
<u>CULTUREL</u>			
Trou de mémoire	200	172,05	373
Alizarine	200	615,35	816
<u>JEUNES & ANCIENS</u>			
Youth club	200	1.722,05	1.923
Les Petites Mains "jeunes"		279,00	279
Club des retraités	200	257,30	458
<u>AUTRES</u>			
Diatonik	200		200
Comité des fêtes	1 500		1 500
UNC/UNCAFN	230		230
Société de chasse	200		200
APEL St Edern	200		200
Les petites mains	200		200
Comité de jumelage	1 500		1 500
PS2M	200		200
Les Babychoux	200		200
Les étoiles de Plouédern	1.500		1.500
Iroise Motor Club	200		200
<u>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</u>			
EOL Landerneau		252,65	253
AAPPMA de l'élorne	80		80
Don du sang	80		80
Vie libre	80		80
Association An Elorn EHPAD	80		80
Elorn Hand Ball Dirinon		230,95	231
URL Landerneau		65,10	66
Association avenir dysphasie Bretagne	80		80
Gymnastique masculine Landerneau	80		80
Activité physique de l'enfant		77,50	78

Lesneven Le Folgoët Handball		15,50	16
Centre nautique Rostiviec Loperhet		46,50	47
<u>ASSOCIATIONS CARITATIVES</u>			
Secours Populaire Landerneau	150		150
Secours Catholique Landerneau	150		150
Croix Rouge Landerneau	150		150
Les restaurants du Cœur	150		150
TOTAL	9.740	11.491,10	21.238

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec cinq abstentions : Mme Merdy (pour le Comité de Jumelage et les Etoiles de Plouédern), Mme Corre (pour le club de Hand de Dirinon et les Etoiles de Plouédern), Mme Florence Marec-Prigent (pour les Etoiles de Plouédern), M. Maubian (pour le comité de Jumelage et Alizarine), M. Marrec (pour le club des retraités),

Autorise le versement de ces subventions.

SUBVENTION AU CLUB DES RETRAITÉS : DISTRIBUTION DU BULLETIN COMMUNAL

Mme Christine CORRE, Adjointe aux Associations, rappelle à l'assemblée que la distribution du bulletin communal le « Kelou ar Vro » est assurée par le club des retraités depuis septembre 2005.

Le service rendu étant totalement satisfaisant,

LE CONSEIL MUNICIPAL, avec une abstention (M. Marrec André faisant parti de l'association),

Décide de reconduire la subvention de 1.000 € pour cette année.

TÉLÉTHON 2014

Mme CORRE Christine, Adjoint aux associations, remercie vivement la participation, le dévouement et la créativité des associations locales lors de la précédente édition.

Elle invite l'assemblée à se prononcer sur la traditionnelle subvention communale attribuée pour cette occasion.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vote une subvention de 600,00 € au profit du Téléthon 2014.

ASSOCIATION DES MAIRES DU FINISTÈRE: COTISATION 2014

Mme Christine CORRE, Adjoint aux Associations, présente à l'assemblée la demande formulée par l'Association des Maires du Finistère sollicitant une cotisation de 876,57 € pour l'année 2014, correspondant à 0,305 € par habitant (sur la base de 2.874 habitants).

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote avec une abstention (M. Refloch), après avoir entendu les services pouvant être rendus par l'A.M.F. (recours défense, site A.M.F. pour annonces légales,...).

Autorise M. le Maire à verser cette cotisation.

SDEF : Effacement des réseaux : route de la Croix Neuve

M. André MARREC, Adjoint au Maire, présente au Conseil le projet de mise en souterrain des réseaux aériens basse tension, éclairage public et communications électroniques – Route de la Croix Neuve.

L'estimation des dépenses d'effacement des réseaux se monte à :

Réseau BT	19.684,72 € HT
Eclairage public	5.769,99 € HT
Réseau téléphonique (génie civil)	23.794,21 € HT
Soit un total de :	49.248,92 € HT

Le financement s'établit comme suit :

Financement du SDEF : 0,00 €

Financement de la Commune :

19.684,72 € pour la basse tension

5.769,99 € pour l'éclairage public

28.553,05 € pour télécommunications (montant TTC)

Soit : 54.007,76 € au total

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Accepte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et France Télécom, pour un montant de 49.248,92 € hors taxes.
- Accepte le plan de financement proposé par le Maire.
- Sollicite l'inscription des travaux au Programme 2014 d'amélioration esthétique des lignes aériennes du Syndicat Départemental d'Energie et d'Équipement du Finistère.
- Autorise le Maire à signer la convention financière avec le SDEF pour la réalisation des travaux et ses éventuels avenants.
- Autorise le Maire à signer une convention de maîtrise d'ouvrage unique avec le SDEF et ses éventuels avenants.
- Autorise le Maire à signer la convention locale particulière pour l'enfouissement coordonné des réseaux aériens de communications électroniques d'Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.
- Informe le SDEF de la réalisation d'autres travaux d'aménagement devant se réaliser à la suite de cet effacement des réseaux.
- Décide de réaliser ce programme d'opération avec l'échéancier suivant : Travaux 2014.

CONTRAT D'ENTRETIEN DES ESPACES VERTS : ANNÉE 2014

M. Jacques REFLOCH, Maire, présente à l'assemblée la proposition de prix faite par le Centre d'Aide par le Travail « Les Genêts d'Or » pour l'entretien des espaces verts pour l'année 2013.

Les prestations proposées sont les suivantes :

- Entretien de 7.720 m² de pelouse : 8 à 10 tontes par an et un traitement sélectif
- Entretien de 6.200 m² de prairie
- Entretien des berges du ruisseau : 250 ml.

Le montant de la prestation 2014 sera le même que pour 2013, soit 13.883,96 € HT (16.660,75 € TTC).

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé de M. Refloch et considérant le caractère social de cette prestation, à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2014.

CONTRAT DÉRATISATION 2014

M. Jacques REFLOCH, Maire, propose à l'assemblée la reconduction du contrat annuel pour la dératisation de la commune et la détaupisation du terrain de foot avec la société Assistance et Protection Antiparasitaire.

M. le maire précise que le montant HT de la prestation est identique à celui de 2013, soit 1.820 € HT. Le montant de la prestation, pour 2014, s'élève donc à 2.184,00 € TTC

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote à l'unanimité,

Autorise M. le Maire à signer le contrat pour l'année 2014.

DOSSIER LE GUEN/LE GALL/TREVIAN/LE ROUX

M. Jacques REFLOCH, Maire, informe l'assemblée de la notification du jugement du Tribunal Administratif du 21 février 2014 concernant le dossier Le Guen/Le Gall/Trévian/le Roux : la commune est condamnée à verser aux consorts Le Guen, la somme de 24.943,52 €, sous déduction de la provision accordée par le Juge des Référés.

Sur les conseils de l'avocat, le Maire propose de ne pas se pourvoir en appel.

LE CONSEIL MUNICIPAL, par vote, à l'unanimité,

Autorise le Maire à ne pas faire appel de cette décision.

QUESTIONS DIVERSES

TOUR DE SERVICE : ÉLECTIONS MUNICIPALES

Pour les élections municipales du 23 mars, M. Jacques Refloch, Maire, propose de réduire les tranches de permanence des élus à 2 H. Les personnes intéressées peuvent donner leurs disponibilités au secrétariat de la mairie.

M. Jacques Refloch, Maire, remercie tous les élus actuels et les élus de 2001 ; une pensée particulière pour Jean-Michel Jacq et Jean-Jacques Durand, disparus prématurément.

M. André Péron, Adjoint au Maire, informe l'assemblée qu'à l'initiative de M. Marcel DANTEC, il a été décidé d'octroyer la médaille Jeunesse et Sports à deux personnes investies dans le bénévolat des associations sportives. Il s'agit de Christine Corre et Françoise L'Her. La remise des médailles aura lieu le samedi 15 mars à 11 H 30 à la Mairie.